

PARTICIPATION

La direction a réuni les partenaires sociaux afin de présenter les chiffres nécessaires au calcul du montant de la participation :

Les paramètres économiques	Eurocopter 2008	EC2007	EC2006
Bénéfice net (B)	143 513 486 €	51180133	73258453
Capitaux propres (C)	854 394 148 €	810098456	813708348
Valeur Ajoutée (VA)	1 165 435 061 €	1102791866	877788797
Masse salariale (S)	380 162 419 €	347435607	310428651
Effectif bénéficiaire (dont 26 HFSI)	8702	8342	7808

Formule de calcul :

$$R=1/2(B-5C/100)*S/VA = 16 439 357 €$$

Vient s'ajouter un remboursement fiscal suite à un contrôle (pour 2005 et 2007) : 307 089 €, ce qui donne un montant global de participation de : **16 746 446 €**

Calcul de l'assiette finale

Prime fixe (60%) = 10 047 867 €

Prime variable (40%) = 6 698 578 €

Calcul de la participation :

Montant à répartir : 6 698 579 €

Masse salariale brute fiscale : 380 162 419 €

Prime fixe (part fixe/effectif présent équivalent 12 mois) : 1249 €

Coefficient (montant à répartir/masse salariale brute) : 0,017620

Calculez votre participation : Participation = votre salaire brut x 0.01762 + 1249 €

Salaires bruts annuels	Prime Fixe	Coefficient	Prime variable	Participation
18 294 €	1249 €	0.01762	332 €	1 572 €
27 441 €			484 €	1 733 €
39 637 €			698 €	1 948 €
53 357 €			940 €	2 189 €
83 847 €			1 477 €	2 727 €

Cas général : Ces sommes sont bloquées 5 ans – sans abondement – sur le PEG d'EADS.

A partir de cette année un nouveau texte permet le déblocage des droits à participation en demandant :

1 - **Le paiement sur la paye** d'avril sur **demande expresse** du salarié.

2 - **Le versement sur le PEG** d'EADS (**cas pas défaut** si vous ne faites rien ou que votre demande est hors délais). Sommes bloquées 5 ans (sauf cas) - Non abondé.

3 - **Le versement sur le PERCO EADS**. Sur **demande expresse** du salarié. Ces sommes sont affectées automatiquement sur le fond monétaire « Mozart », le salarié peut dès qu'il le désire, choisir les différents fonds, ces sommes sont bloquées jusqu'au départ à la retraite (et cas particuliers).

Comme pour le PEG, ces sommes sont soumises à la CRDS et CSG. Mais un abondement de 40 % dans la limite de 600€ est possible.

CONSIDERATIONS FORCE OUVRIERE

Force Ouvrière a demandé, comme cela est spécifié dans l'accord PERCO d'EADS, à ce qu'Eurocopter abonde à son tour pour arriver à un niveau connu dans le passé, environ 900 €. Notre demande conjointe avec les autres syndicats de l'entente a été repoussée par la direction.

C'est bien une année paradoxale. Les résultats du groupe et ceux de l'entreprise en 2008 font que le montant de la participation sera supérieur à celui de l'année précédente. On peut rappeler ici que la formule employée est une formule « classique » que l'on reconduit accord après accord. L'étude d'une formule dérogatoire tout autant qu'elle soit plus favorable aux salariés, tout comme l'attribution d'une part fixe à 100 %, sont demandées par Force Ouvrière.

.../...